



## Procès-verbal Du 23 DÉCEMBRE 2025

CONTACT@SIAEPA-LANGOIRAN.FR

Une convocation a été adressée par le Président à chaque membre du Comité Syndical le 18 décembre 2025. La séance est ouverte à 18 heures 15 à la mairie de Langoiran. 2 -ème réunion suite à la réunion du 18 décembre, annulé par absence de quorum.

**PRÉSENTS :** MM. GUENANT, CARTEAU, BOUCHARDEAU, RAPIN, LAPENNE, LAYRISSE

Délégués CDC Convergence Garonne pour le service de l'ANC : MM. GUENANT, CARTEAU.

**ABSENTS:** MARTRET, CASTAING, SANCIER.

**EXCUSES:** JOUNY (pouvoir pour Mr RAPIN).

**ASSISTAIT A LA RÉUNION :** Mr SILI (Secrétaire du syndicat).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE:** CARTEAU

- 18h20 Présentation du nouveau site web du SIAEPA de Langoiran par Mme LEBEDEL Erika.

### Délibération 2025-034 – Validation du procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2025

*Nombre de membres concernés par la délibération : 18*

18H24 Arrivé de Mr LARYSSE

QUORUM non nécessaire, présent 6 délégués et 1 pouvoir.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2025, est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### Délibération 2025-035- TARIF DE L'EAU 2026

*Nombre de membres concernés par la délibération : 14*

Le Président rappelle aux membres du Syndicat les tarifs de la part syndicale pour l'année 2024 et 2025, fixés par délibération en date du 19 décembre 2023 : soit :

| TARIFS 2025        | Abonnement | 0- 60  | 60-100 | >100   |
|--------------------|------------|--------|--------|--------|
| Part syndicale AEP | 25         | 0,5778 | 0,5778 | 0,5778 |

Budget de l'eau potable :

L'annuité d'emprunt pour 2026 s'élève à 96 867.87 €.

Compte tenu du mauvais rendement du réseau d'eau potable (60,2 % en 2024, 66,1 % en 2023, 61,3 % en 2022), l'effort d'investissement est à poursuivre en 2026 et sur les années à suivre afin de renouveler les conduites d'eau potable les plus fuyardes.

Pour 2026, il propose :

- de porter le montant de la part fixe 2026 à 27 €

- de porter le montant du prix du m3 à 0.624 € soit 8% d'augmentation.

La recette attendue serait d'environ 253.642 € (234.854 € en 2024) soit environ 18.788 € de nouvelle recette.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le



ID : 033-200080687-20260312-PV\_23DECEMBRE25-AI



| TARIFS 2026        | Abonnement | 0- 60 | 60-100 | >100  |
|--------------------|------------|-------|--------|-------|
| Part syndicale AEP | 27         | 0,624 | 0,624  | 0,624 |

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote les tarifs de l'eau à partir du 01/01/2026 à 0.624 €/m3  
 A l'unanimité des membres présents.

#### Délibération 2025-036 - TARIF DE L'ASSAINISSEMENT 2026

Le Président rappelle aux membres du Syndicat les tarifs de la part syndicale pour l'année 2025, fixés par délibération en date du 10 décembre 2024 : soit :

| TARIFS 2025         | Abonnement | 0- 60 | 60-100 | >100 |
|---------------------|------------|-------|--------|------|
| Part syndicale ASST | 21,69      | 2,18  | 2,18   | 2,18 |

Budget de l'assainissement collectif :

L'annuité d'emprunt pour 2025 s'élevait à 197 432.77€, et passe en 2026 à 153 412.07€ En 2026, le SIAEPA mettra en place le diagnostic permanent pour un coût estimé à 120.000€. De plus le SIAEPA a budgété un montant de travaux à réaliser suite aux diagnostics estimé à 430.000 €.

Compte-tenu des recettes du budget assainissement,

Le président propose :

- de maintenir le montant de la part fixe 2025 à 21.69€
- de réduire le prix du m3 de 8% soit 2.0056 €/m3

La recette attendue serait d'environ 352.371.40 €.

| TARIFS 2026         | Abonnement | 0- 60  | 60-100 | >100   |
|---------------------|------------|--------|--------|--------|
| Part syndicale ASST | 21,69      | 2,0056 | 2,0056 | 2,0056 |

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote les tarifs de l'assainissement à partir du 01/01/2026 à **2.0056€/m3**.  
 A l'unanimité des membres présents.

#### Délibération 2025-037 – TARIF SPANC 2026

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

Le président rappelle les tarifs du SPANC décidé le 10 décembre 2024

| PRESTATIONS TTC         | SAUR 2025 (pour info) | SYNDICAT                  |            |
|-------------------------|-----------------------|---------------------------|------------|
|                         |                       | TARIF 2024                | TARIF 2025 |
| DIAGNOSTIC              | 72,76                 | 124,00 €                  | 136,50 €   |
| CONTRÔLE CONCEPTION     | 95,23                 | 110,00 €                  | 136,50 €   |
| CONFORMITE              | 77,04                 | 124,00 €                  | 136,50 €   |
| 2ème passage CONFORMITE | 77,04                 | 124,00 €                  | 136,50 €   |
| VENTE                   | 104,86                | Non facturé par le SIAEPA |            |

Le Président propose d'augmenter les tarifs de l'ANC de 3% comme suit :

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le



ID : 033-200080687-20260312-PV\_23DECEMBRE25-AI

| PRESTATIONS TTC         | SYNDICAT 2026   |
|-------------------------|-----------------|
| DIAGNOSTIC              | 140,60 €        |
| CONTRÔLE CONCEPTION     | 140,60 €        |
| CONFORMITE              | 140,60 €        |
| 2ème passage CONFORMITE | 140,60 €        |
| <b>VENTE</b>            | <b>195,00 €</b> |

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote les tarifs de l'assainissement non collectif à partir du 01/01/2026 A l'unanimité des membres présents.

**Délibération 2025-038 – EMPRUNT – AEP – Tranche Coussillan et Larroudey – Tabanac**

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

Le SIAEPA de Langoiran a sollicité l'établissement financier Crédit Agricole, Crédit mutuel du Sud-Ouest afin de financer des travaux d'adduction d'eau potable sur la commune de :

- Tabanac (renouvellement canalisation Coussillan 320ml et Larroudey 60ml) - Budget prévisionnel : 71.640,00€ HT

CRÉDIT AGRICOLE D'AQUITAINE et CRÉDIT MUTUEL SUD-OUEST ont répondu à la demande du Syndicat.

| EMPRUNT/<br>TRAVAUX     | Crédit Agricole d'Aquitaine | Crédit Mutuel Sud-Ouest |
|-------------------------|-----------------------------|-------------------------|
| Montant                 | 72 000                      | 71 640                  |
| Périodicité             | 10ans/ 15ans                | 10ans/ 15ans            |
| Versement fond          | sept/oct 2026               | sept/oct 2026           |
| 1ère échéance           | nov-26                      | nov-26                  |
| Taux fixe %             | 3.38/ 3,75                  | 3.52/ 3,90              |
| Montant échéance annuel | 8 605,10 € / 6 358,58€      | 8635.81 € / 6 398,41€   |
| Somme des versements    | 86050.95/95378.72           | 86358.10/95967.15       |
| Frais de dossier en €   | 300/ 300                    | 150/ 150                |

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical vote la réalisation au CRÉDIT AGRICOLE D'AQUITAINE d'un emprunt d'un montant de 72 000€ € destiné à financer des travaux d'eau potable inscrits au budget primitif 2026.

Cet emprunt aura une durée de 10 ans.

Ensuite, le SIAEPA de la région de Langoiran se libérera de la somme due au CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE par suite de cet emprunt, en 10 ans, au moyen d'annuités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement progressif (avec échéances constantes de 8 605.10€) du capital et l'intérêt dudit capital au Taux Fixe de 3.38 % l'an.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant 300 euros.

Le SIAEPA aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, Le SIAEPA paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

Le SIAEPA s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

Monsieur Pierre GUENANT, Président, est autorisé à signer le contrat de prêt au nom du SIAEPA et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

**Délibération 2025-039 – Emprunt - EAU - Diag AEP et PGSSE**

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

Le SIAEPA de Langoiran a sollicité l'établissement financier Crédit Agricole, Crédit mutuel du Sud-Ouest afin de financer des travaux d'adduction d'eau potable sur la commune de :

- Diag AEP - Plan de gestion de sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) - Budget prévisionnel : 85.250,00€ HT

CRÉDIT AGRICOLE D'AQUITAINE et CRÉDIT MUTUEL SUD-OUEST ont répondu à la demande du Syndicat.

| EMPRUNT/<br>TRAVAUX        | Crédit Agricole d'Aquitaine | Crédit Mutuel Sud-Ouest |
|----------------------------|-----------------------------|-------------------------|
| Montant                    | 85 500 €                    | 85 250 €                |
| Périodicité                | 10ans/ 15ans                | 10ans/ 15ans            |
| Versement fond             | sept/oct 2026               | sept/oct 2026           |
| 1ère échéance              | nov-26                      | nov-26                  |
| Taux fixe %                | 3.38/ 3,74                  | 3.55/ 3,90              |
| Montant<br>échéance annuel | 10 218,55 € / 7 550,82€     | 10 276,43 € / 7 613,96€ |
| Somme des<br>versements    | 102185.50/113262.30         | 102764.30/114209.40     |
| Frais de dossier<br>en €   | 300/ 300                    | 150/ 150                |

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical vote la réalisation au CRÉDIT AGRICOLE D'AQUITAINE d'un emprunt d'un montant de 85 500€ € destiné à financer les Tavaux d'études d'eau potable inscrits au budget primitif 2026.

Cet emprunt aura une durée de **10 ans**.

Ensuite, le SIAEPA de la région de Langoiran se libérera de la somme due au CRÉDIT AGRICOLE D'AQUITAINE par suite de cet emprunt, en 10 ans, au moyen d'annuités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement progressif (avec échéances constantes de 10 218.55€) du capital et l'intérêt dudit capital au Taux Fixe de **3.38 %** l'an.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant **300 euros**.

Le SIAEPA aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, Le SIAEPA paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

Le SIAEPA s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

Monsieur Pierre GUENANT, Président, est autorisé à signer le contrat de prêt au nom du SIAEPA et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

**Questions diverses**

Point sur les travaux 2025, aucun branchement aux plombs.

- Le Tourne Bourg (juillet-août 2025), budget prévisionnel 220 000€, appel d'offre 126 089€/HT soit 151 306.80€/ttc Avenant n°1 plus 17 336€/HT soit 20 803.20€/ttc. Cout total 143 425€/HT soit 172 110€/TTC 210ml Haut-Service et diamètre 150, 210ml Bas-Service et diamètre 110ml Pose de 15 compteurs en limite de propriété et 21 branchements renouvelés Langoiran Berquin/La Chapelle, 3 impasses (De Rouanet, Bellevue, et du coteau) octobre-novembre 2025.

Budget prévisionnel 203 000€, appel d'offre 215 450€, Facture 214 217€/HT suppléments rue de La Chapelle 19 345€HT, ruelles Milon et du Stade (70ml) 8000€/HT.

Berquin/La Chapelle 220ml Pose de 16 compteurs en limite de propriété et 12 Branchements renouvelés

3 Impasses des Coteaux ; AEP (prévu 90 ml), Réalisé 110 ml, pose de 15 compteurs en limite de propriété et 19 branchements renouvelés et 3 nouveaux.

Mr Lapenne demande une prise en charge d'une partie des travaux supplémentaires, sur le réseau AEP et EU de la partir haute de l'impassse Bellevue . En effet Socama n'avait pas prévu, ni chiffré les travaux de ce réseau communal de Langoiran dans le budget prévisionnel. Le Président rappelle que le Syndicat n'a pas la compétence des eaux pluviale, mais que la demande pour la participation aux travaux de rénovation du réseau de l'EU sera pris en compte par la syndicat.

"Commune de Le Tourne – Travaux AEP

Renouvellement réseau haut service et bas service

Haut service : 210 ml en fonte 150mm C25

Bas service : 210 ml en PVC 160 mm PN16 avec reprise de 21 branchements – 15 sorties de compteurs sur le domaine public

Montant: 143 425 euro HT

Commune de Langoiran - Travaux AEP

Rue Berquin + Rue de la Chapelle : renouvellement de 220 m en PVC 63 mm PN16 avec reprise de 33 branchements – 16 sorties de compteurs sur le domaine public

Impasse des Côteaux - Impasse Rouannet – Impasse Bellevue : renouvellement de 141 m en PEHD 50 mm 16 bars avec reprise de 19 branchements – 12 sorties de compteurs sur le domaine public – 3 créations de branchements sur l'impassse Bellevue

Montant :214 397.16 HT

Ruelle Place de la Chapelle (non prévu à l'origine) : renouvellement de 30 m en PEHD 50 mm 16 bars avec reprise de 6 branchements – 4 sorties de compteurs sur le domaine public

Montant :19 347.25 HT "

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50.

|   |  |
|---|--|
| Le secrétaire de séance,  | Le Président,  |
|  | <br>P. GUENANT |



Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le



ID : 033-200080687-20260312-PV\_23DECEMBRE25-AI

